

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

Du 7 mai 2022

Membres présents :

Mesdames GUY Fabienne, GUYON Michèle.
Messieurs ROGNON Vincent, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, AMEIL Michaël, HENRIET Noël.

Membres absents excusés :

Monsieur Alain BAUD ;
Monsieur Jacques BAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur AMEIL Michaël.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.
La séance se déroule à la mairie.
Début de séance à 20h05.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1^{er} avril 2022

Le compte-rendu du 1^{er} avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – PLUi et avancement des travaux des lotissements privés

✓ Terrains Gloriod, 25 Grande rue :

3 parcelles sont destinées à la vente. Un raccordement en électricité est nécessaire. Le coffret Enedis est situé à l'entrée du chemin. Il conviendrait de prolonger la ligne Enedis le long de la voie publique. Le trottoir neuf devrait être découpé. Le coût de cette prolongation de ligne s'élève à 3 600 €.

Une demande sera faite à Enedis pour savoir si ces travaux peuvent s'effectuer sur le terrain privé.

✓ Terrains Pellegrini :

Terrains situés vers l'impasse de la Frénaie. Le terrain de Mme Richard représente 2 500 m². La commune voulait l'acheter comme réserve foncière mais sans projet précis. Seulement, ce terrain est provisoirement retiré de la carte du PLUI.

La commune préfère privilégier le terrain Cordier à côté de l'école pour réaliser une salle polyvalente.

La commune renonce à acheter le terrain de Mme Richard.

✓ Lotissement « Sous le Bief » :

Nouveau lotissement à la sortie de Sombacour en direction de Levier composé de 9 parcelles. Un tuyau d'eaux usées sera dévoyé par le lotisseur. Le déplacement du panneau d'entrée de Sombacour sera à la charge du lotisseur.

La commune doit donner un nom à la rue : rue Sous le Bief.

Le lotisseur choisira un nom pour le lotissement.

✓ Carrés du Tacot (Carrés de l'Habitat) :

La réunion de démarrage aura lieu le 12 mai 2022 à 11h00.

La commune doit donner un nom à la rue : rue du Tacot.

Le chemin communal deviendra une voie communale.

✓ Consorts Lancrenon :

Demande de dévoiement de la canalisation des eaux usées sur leur terrain situé aux Clarines (canalisation du SACTOM) – projet de lotissement privé. La commune ne souhaite pas prendre en charge les frais de dévoiement de ce tuyau, étant donné que ces travaux sont à la charge du lotisseur sur les autres projets de lotissement de la commune.

✓ Liste des maisons remarquables dans le cadre du PLUI :

16 maisons sont listées pour éviter que les futurs acheteurs les transforment en immeuble. Il existe déjà une protection avec les bâtiments de France.

3 – TRAVAUX : LOGEMENT DE LA MAIRIE

Les locataires sont partis le 1^{er} avril.

Le logement est à rénover : 7 fenêtres sont à remplacer. 3 devis ont été demandés. L'entreprise JEANNIN Patrice SAS est retenue.

La salle de bains est à refaire : éventuellement échanger les deux pièces et faire un dressing dans la salle borgne.

Voir aussi pour refaire la cuisine.

4 – CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ 2021

Etude réalisée avec les deux factures d'éclairage public de juillet 2021 et janvier 2022. Pendant cette période, il y a eu 5 mois d'extinction de l'éclairage public la nuit.

En 2020 : consommation de 77 000 kWh

En 2021 : consommation de 44 000 kWh soit une économie de 26 000 kWh sur 5 mois (35% d'économie)

Coût de l'éclairage public en 2020 : 9 000 €

Coût de l'éclairage public en 2021 : 6 700 € soit 29 % d'économie (hausse des prix en parallèle).

Sur un an, cela représente une économie de 4 500 à 5 000 € (hors augmentation du coût de l'électricité).

En janvier 2022, on note une baisse de la consommation d'électricité de 76%. Cette baisse est due à l'absence de location de décorations de Noël.

Pour 2022, le Conseil municipal prévoit l'extinction totale de l'éclairage public entre le 1^{er} juin et le 15 août (au lieu du 1^{er} septembre).

5 – TRAVAUX AU MONT CALVAIRE

Des devis ont été demandés à des architectes. Un seul devis a été réceptionné. Un architecte va venir sur place et un autre s'est déjà déplacé. Le montant des travaux est revu à la hausse (environ 100 000 €). Des aides pourront être obtenues à hauteur de 70% minimum.

6 – FIN DE COOPERATION AVEC VALECO

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Valeco.

La commune a abandonné le projet, Valeco ne continuera donc pas seule. Valeco a donné 25 000 € à la commune en 2021 et s'autorise à redemander tout ou partie de cette somme à la commune. Nous attendons leur courrier afin d'adapter notre réponse.

7 – PARTICIPATION CITOYENNE

Une réunion a eu lieu à Bians-les-Usiers pour les 3 communes avec le commandant de Gendarmerie de Pontarlier pour présenter le dispositif gratuit de participation citoyenne créé en 2006. Ce dispositif permet de former des référents sur la commune afin de dissuader et de prévenir d'éventuels actes de cambriolage.

Le Conseil municipal décide à 8 voix pour et 1 abstention d'adhérer à ce dispositif.

8 – SECTORISATION DES COLLEGES

La répartition des collégiens dans les collèges du Haut-Doubs va changer dans 2 ans. Après quelques mois de réflexion, la nouvelle répartition prend forme. Les élèves du Val d'Usiers devraient aller au collège de Frasne (collège rénové avec 150 places disponibles). Or, leur bassin de vie se situe à Pontarlier.

Les conseils municipaux de Bians et de Goux ont pris une délibération contre le changement de sectorisation des collèges. En effet, le pôle commercial et professionnel pour les habitants du Val d'Usiers est Pontarlier.

L'accès aux activités culturelles et de loisirs sera plus compliqué. Cette décision pourrait engendrer une évasion des élèves vers les collèges privés.

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération pour montrer son désaccord concernant le changement de sectorisation des collèges.

9 – DELIBERATION : NON VALEURS

Des recettes étaient prévues et n'ont pas été réalisées, elles sont considérées comme irrécupérables. Ce sont des sommes minimales qu'il convient d'annuler dans les budgets annexes eau et assainissement, la trésorerie ne pouvant pas engager de recours sur des sommes faibles.

Non valeurs budget eau : 12,36 € ;

Non valeurs budget assainissement : 14,40 €.

Le Conseil municipal approuve ces non-valeurs à l'unanimité.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Service civique : le référent viendra courant mai pour établir le contrat, lequel débutera à la rentrée au périscolaire (mise en place d'une web radio et développement d'activités périscolaires, accompagnement dans les devoirs du soir).
- ❖ Travaux à la Fontaine aux Oiseaux : le site sera remis en état.
- ❖ Tribunal administratif : le dossier en défense a été établi par l'avocat dans l'affaire Commune / GAEC du Grand Clos.
- ❖ Fête des Mères : elle aura lieu le 10 juin à 19h00. Des bons d'achat de 20 € seront offerts sur le même principe qu'en 2021.
- ❖ Vente de fleurs : organisée par le Comité des Fêtes, elle aura lieu Grande rue le samedi 14 mai 2022.
- ❖ Journées consacrées aux Tiques : 13 et 14 mai, expositions, explications à la pharmacie de Goux.
- ❖ Feux d'artifices : ils auront lieu le 14 juillet à Bians-les-Usiers.

La séance est levée à 23h10

Prochaine réunion le jeudi 2 juin 2022 à 20h00